Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260070-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260070

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Secrétariat Général
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

DIVERS ORGANISMES – MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-33, L.5211-7 et L.5711-1 ;

VU la délibération n° D20260031 du conseil municipal de Bergerac en date du 29 avril 2026 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs et instances dans lesquels la Ville est appelée à être représentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** à l'unanimité d'écarter le scrutin secret au profit du scrutin public.
- **D'ÉLIRE** madame Christine FRANÇOIS pour représenter la Ville de Bergerac au sein de l'assemblée générale ainsi que du conseil d'administration de **l'association « École de la deuxième chance ».**
- **DE PROCÉDER** à l'élection de madame Hélène CORMIER en qualité de deuxième suppléante, aux **conseils des écoles de Bergerac** comme suit :

Titulaire	Suppléants	Suffrages obtenus
Christine FRANÇOIS	Valérie BOURNAZEL	**35**
	Hélène CORMIER	

- **DE MAINTENIR** les autres désignations prévues par la délibération n° D20260031 du 29 avril 2026, laquelle demeure applicable pour toutes ses dispositions non modifiées par la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260070-DE

Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO (pouvoir), Philippe MAZEAUD, Christine PEYRARD, François DUHANT (pouvoir), Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Fabien RUET